



DESIU Dermatologie chirurgicale

Code CPF :
Code RNCP :



MEDECINE



DUREE : 1 an

DATE(s) :
Cf. Programme

LIEU
Marseille, Bordeaux et Paris

COÛT/TARIF (PAR AN) :
2 569 euros Net de taxe
Etablissement non soumis à la TVA

ORGANISATION :
5 Séminaires d'enseignement

SUIVI ET EVALUATION :
Écrit, examen terminal
2 sessions

SANCTION DE LA FORMATION :
Diplôme universitaire

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE EN FORMATION :

OBJECTIF : Apporter une formation complémentaire aux dermatologues désirant se perfectionner dans le domaine de la dermatologie chirurgicale, où il existe des besoins de soins et d'intervention importants, notamment en cancérologie cutanée et des progrès considérables, en particulier dans les applications des lasers chirurgicaux

PUBLIC CONCERNE :

Les Dermatologues titulaires du DES de Dermatologie, les Dermatologues titulaires d'un diplôme obtenu dans un état membre de l'UE.

THEMES ABORDES :

- Séminaire accueil présentation du DESIU
- TP sur pieds de porc
- Séminaire Chirurgie topographique
- TP sur sujets anatomiques
- Séminaire Risques de la chirurgie cutanée et chirurgie topographique
- Séminaire prérequis à la chirurgie, hémostase, prévenir et améliorer les cicatrices, greffes, mouvements tissulaires, prise en charge des naevus géants, prise en charge de la maladie de Verneuil
- Chirurgie topographique 3: stratégies et cas cliniques
- Séminaire de dermatologie chirurgicale à but cancérologique
- TP sur sujets anatomiques
- Séminaire de chirurgie topographique 4, lasers chirurgicaux
- TP sur sujets anatomiques
- ½ journées de TD au bloc opératoire dans des services agréés par chaque coordinateur régional pour sa région (AMU)

Moyens et méthodes pédagogiques :
Cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratique

Responsable de la formation :
Professeur Marie Aleth RICHARD
Profil des intervenants :
Professeur des Universités -
Praticien hospitalier

Renseignements et inscriptions

Téléphone :
04 91 38 79 91

mrichard@ap-hm.fr

Taux de satisfaction : en cours

Taux de réussite : 100 %

Taux d'insertion : en cours

Le devis est établi par le service Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par une convention ou un contrat. Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap